L'Émancipateur n°24

Bulletin du Syndicat Départemental de l'Education Nationale du Cantal

FERC/CGT

Contact Jean Damien CHAUMAT

Tel : 04 71 48 27 89

cgteducaction15@gmail.com

Juin 2010

Journal fondé en 1919 par le syndicat des instituteurs

SOMMAIRE

Page 1 : édito
Page 2 :
Vie syndicale : CNU
Page 3 :
Défenses individuelles
Pages 4-5 :
Premier degré :
Remplacements et maternelles
Pages 6-7 :
Droits syndicaux : le droit de grève attaqué
Pages 8-9 :
Lycée en grève
Rôle et pouvoir des Conseils d'administration
Page 10-11 :
Histoire : Anatole france
Page 12 :
Retraites

EDITO

Souffrance au travail dans l'éducation nationale : accepter d'en parler

La CGT Educ'action Auvergne prépare pour la rentrée prochaine une consultation par internet de tous les enseignants de l'Académie sur leurs conditions de travail et leur santé.

Cette responsabilité devrait être celle de notre administration, mais l'indigence de la médecine du travail dans l'Education Nationale, l'absence d'enquêtes de santé régulières dans l'administration en général, sont coutumiers de notre employeur. Nous y sommes d'ailleurs tellement résignés que nous ne revendiquons plus rien en matière de santé au travail.

Il y a pourtant beaucoup à dire, entre la multiplication des tâches, l'augmentation de la charge de travail, la dégradation des conditions de travail, le stress, les tensions de plus en plus fortes avec notre hiérarchie, les relations avec les familles (nous entrons nous aussi dans la catégorie des « obligés du public »). Et surtout, le domaine que nous avons le plus tendance à sous-estimer est celui du manque de reconnaissance de notre travail par notre hiérarchie, à tous les niveaux (ministère, rectorat, IA, inspection, chefs d'établissements). Ce manque de reconnaissance constitue le fond de la souffrance des collègues dans la plupart des problèmes individuels auxquels le syndicat est confronté : indifférence à la collègue qui, faisant la route entre trois établissements, a eu un accident de voiture ; absence de soutien à la collègue qui, après menaces et insultes, est réduite à porter plainte contre une enfant de 11 ans ; mépris du collègue à qui, en dépit de son investissement, un inspecteur conseille de changer de métier ; les exemples de non-reconnaissance, souvent moins caricaturaux que ceux-ci, et que nous avons tendance à banaliser et intérioriser, se multiplient au quotidien,

Il sera essentiel d'informer nos collègues de cette enquête qui leur sera envoyée sur leur mail académique, de les inciter à y répondre en nombre, que cette enquête soit pour eux une prise de conscience et pour les syndicats un point d'appui pour des revendications fortes.

Jean-Damien CHAUMAT

Pour en savoir plus :
Site national :
www.unsen.cgt.fr
Site régional :
http://ursencgt.free.fr

Grève interprofessionnelle du 24 juin

Manifestation à Aurillac,
place du 10 mai à 10 h 30
à Saint-Flour à 17 h

SAUVONS LA RETRAITE PAR REPARTITION

Impressions de CNU, L'Isle-sur-la-Sorgue, 29, 30 et 31 mars 2010

Deux cantaliens (Daniel pour son Xième et dernier (?) et moi pour mon premier) étaient présents au Conseil National de l'UNSEN-CGT (instance de décision de notre union syndicale nationale entre les congrès) avec les camarades du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de l'Allier, déléguéEs des SDEN, de l'URSEN. Presque tout le monde se connait et semble content de se retrouver malgré les traces forcément laissées par les divergences politiques ou stratégiques exprimées lors du dernier congrès ou de précédents CNU.

Après l'accueil traditionnel des représentants « locaux » (UD Vaucluse, URSEN Provence) brossant un tableau précis du contexte local, l'ordre du jour modifié en fonction de l'actualité était adopté et les travaux commençaient sans trop de retard dans une salle découpée en tribune (présidentE de séance, rapporteur/trice, représentantEs des pôles ou des syndicats particulièrement concernés par le sujet, secrétaire), les déléguéEs des syndicats, unions régionales, membres de la commission exécutive, élus nationaux avec les micros itinérants, et au fond, la technique et le ravitaillement (Vacqueyras, rosé de Provence, Baumes de Venise...).

Une chose m'a marqué dès le début, le brouhaha insupportable de clics, bip, de flash ou sonneries, de jingles, ventilateurs... d'une technologie omniprésente dans la salle. Presque la moitié des déléguéEs est obnubilée par son petit ou gros ordinateur portable, son téléphone mobile, son alimentation électrique, sa connexion Internet pour lire et envoyer ses courriels, préparer sa prochaine circulaire, son article pour le site de son SDEN, rentrer des données pour les mutations dans son académie... Je ne m'étendrai pas sur l'aspect santé et les interférences des ondes, mais quel crédit peut-on accorder à celles et ceux (surtout ceux) qui ne peuvent écouter sérieusement les contributions des autres car ne levant le nez de leur ordi qu'au moment de leur propre intervention?

Pourtant les rapports et les débats étaient tous intéressants, structurés ou passionnés. Les débats d'actualité ou sur l'action revendicative provoquent de nombreuses interventions critiques sur les actions passées ou à venir (difficultés pour sortir des actions sans lendemain ou à la remorque de la FSU, pour la convergence des luttes interprofessionnelles, contradictions entre les discours de la confédération, de la FERC, de l'UNSEN sur des sujets comme les assises de la violence à l'école, les retraites...). Ils révèlent aussi au sein du CNU un sérieux problème d'organisation: pas de synthèse, pas de réécriture des rapports, blocages sur des positions tranchées à l'avance sans recherche de consensus.

Pourtant les analyses des *projets* gouvernementaux sont fines et bien documentées (quel boulot!), les rapports de forces bien décrits, la description des stratégies montre une connaissance fine des débats entre gouvernement, inspection générale, patronat, conseils régionaux ou nationaux... qui font rentrer le libéralisme dans l 'Education Nationale.

Pour finir sur une note plus optimiste, plusieurs motions ont été présentées soit par le bureau, soit par la salle, discutées, amendées (je suis intervenu sur celles concernant le 1er degré: direction d'école, base élèves), votées ou repoussées: un bien bel exemple de fonctionnement démocratique.

Patrick Bec

UD : Union Départementale des syndicats CGT
SDEN : Syndicat Départemental de l'Education Nationale
CNU : Comité National Unitaire
UNSEN : Union Nationale des Svndicats de l'Education Nationale

VIOLENCE A L'ECOLE, DANS LE CANTAL AUSSI.....

Lorsqu'un enseignant est victime de menaces, de violences physiques ou verbales, il est souvent trop peu soutenu par sa hiérarchie. L'administration n'a pas pour réflexe de venir en aide à l'enseignant victime. Supposé responsable de ce qui lui arrive, l'enseignant se retrouve alors seul. Généralement il se replie sur lui-même et certains de ses collègues ne mesurent pas l'importance et la gravité de la situation. La seule solution devient alors le dépôt de plainte. Pourtant l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 oblige la collectivité publique à protéger ses fonctionnaires.
Depuis Claude Allègre qui traitait les profs de « fainéants » les ministres successifs ont entretenu la suspicion des parents et des élèves envers les enseignants. Ceci explique sans doute en partie le nombre d'agressions d'enseignants sur leur lieu de travail; et ça n'arrive pas que dans les « zones sensibles » que Nicolas Sarkozy voulait « nettoyer au karcher ».
Une de nos collègues, enseignante dans une école de campagne, nous a alertés sur ses conditions de travail à la rentrée 2009. Depuis plus de deux ans elle doit affronter régulièrement l'irrespect de plusieurs parents d'élèves et plus particulièrement des menaces d'une mère et le comportement agressif et incontrôlé de sa fille (insultes des camarades et de la professeure, gestes obscènes, jet d'objets dans la classe, jet de cahier au visage, une gifle en 2007, menaces avec un compas, menaces de mort envers la professeure, etc...). A plusieurs reprises l'école avait signalé le problème à sa hiérarchie mais il y a eu peu de retour. Vu d'un bureau de l'Inspection cette situation est peut être perçue comme un simple problème d'autorité de l'enseignante? On comprend aisément l'impression de solitude et d'incompréhension qu'elle peut ressentir dans ce cas. Le doute et un sentiment de culpabilité peuvent même gagner la professeure; elle se pose des questions : *« Ne suis-je pas moi aussi responsable de cette situation? Ai-je un comportement normal? Comment suis-je perçue par les autres élèves? »* Le fait que la collègue ait attendu deux ans pour contacter notre syndicat est significatif.
Pourtant, suite au déplacement de l'IEN à l'école au printemps 2009 la situation s'était nettement améliorée jusqu'aux vacances d'été; preuve que le dialogue et le rappel aux règles de vie collective sont bien plus constructifs que le « laisser faire ».
A la CGT éduc'action, nous avons contacté l'Inspection Académique dès que nous avons eu connaissance des évènements. Lors d'un premier entretien, il nous a été répondu que « *la situation de l'enfant était identifiée et que les services sociaux du conseil général étaient saisis »;* visiblement sans effet sauf à provoquer un regain d'agressivité de la mère et de la fille.
Dès lors notre collègue n'a eu d'autre solution que de déposer une plainte contre la mère et sa fille. Il faut ensuite affronter le regard des autres parents, couper court aux rumeurs, fournir des explications aux autres élèves. Nous avons une nouvelle fois sollicité l'appui de l'administration, les directives ministérielles sont très claires à ce sujet. Lors d'un second entretien, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous répond qu'il n'a pas vocation à rencontrer les parents. Il ne juge pas utile une intervention dans la classe (l'élève a changé d'école après le dépôt de plainte). Il estime aussi qu'un débat en Conseil des Maîtres doit permettre à l'équipe pédagogique de retrouver sa cohésion et définir un discours commun.
Ayant conscience du problème d'ingérence des parents, il a envisagé la tenue d'un conseil d'école extraordinaire présidé par l'IEN au cours duquel seraient précisés le rôle et les obligations de chacun des partenaires de l'Ecole: enseignants, parents, élus.... (Il semble que dans certaines écoles chaque parent a sa propre idée de son fonctionnement et veut y fixer ses propres règles, y compris l'organisation du travail de l'enseignant). A ce jour nous ne connaissons pas encore la date de la tenue de ce conseil. Mais les enseignantes voyant le 2ème trimestre arriver à son terme, ont tenu un conseil d'école le 8 avril 2010, pour lequel l'IEN ayant reçu une invitation a fait l'honneur de sa présence.
Au final, la professeure n'a même pas été aidée pour rédiger la demande de protection juridique du Rectorat. Et elle n'a pas été informée quant au fait qu'après un dépôt de plainte, le fonctionnaire doit remplir un dossier de déclaration d'accident de service. On est donc bien loin de l'accompagnement annoncé par l'Inspecteur d'Académie.
Porter plainte contre un enfant de dix ans n'est pas simple et heureusement peu courant; mais cela souligne bien les carences de notre système éducatif en matière d'assistance aux collègues en difficulté. Après son dépôt de plainte notre collègue nous a confié: « *j'ai enfin trouvé des personnes qui m'ont écoutée et comprise, le gendarme qui a pris ma déposition et la présidente de l'Autonome de Solidarité* ». Preuve encore une fois que lorsqu'un enseignant est confronté à des problèmes d'incivilité, de violence, il se retrouve bien seul et nous sommes bien loin des effets d'annonce de nos gouvernants.
A la CGT éduc'action nous nous efforçons de venir en aide à tous les personnels qui rencontrent des difficultés, sans porter de jugement.

Daniel CHEZE

Remplacements au primaire : la réalité

Lors du dernier CTPD du 2 février 2010, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a affirmé que dans notre département les remplacements (qu'ils concernent les congés de maladie, les congés syndicaux etc....) étaient assurés à 90 %.

La réalité est toute différente. Nous syndicalistes CGT, SNUipp, Solidaires, UNSA et la FCPE nous avons comptabilisé toutes les demi-journées d'absences non remplacées depuis le début du mois de janvier au moyen simple des déclarations des directeurs d'écoles sur un site créé pour ce besoin pour montrer que notre administration nous ment, déforme la réalité en envoyant un brigadier sur un remplacement dans une école pour une journée ou plus mais si un autre remplacement est nécessaire ailleurs celle-ci déplace le brigadier, souvent pour une demi- journée dans une autre école. Et l'administration déclare que le remplacement a bien été effectué dans les deux écoles, donc le fonctionnement est quasi parfait. Sauf que dans la réalité des élèves n'auront pas eu d'enseignant pour la dite demi-journée. Ils auront été répartis dans les autres classes sinon ils n'auront pas eu d'école.

Du 1er janvier au 12 février plus de 130 demi-journées de classe sont restées non remplacées. Cela est inacceptable.

Autre pratique. Jeudi 11 février, le facteur à qui l'on fait subir des conditions de travail exécrables comme l'a montré le mouvement de grève durant la trêve de Noël à la poste d'Arpajon sur Cère, dépose une lettre de mon administration m'indiquant que ma candidature a un stage de formation continue était bien retenue mais que pour pallier aux problèmes de remplacements le stage était annulé.

Donc l'administration déshabille Paul pour habiller Jacques, de manière très légère il faut bien en convenir.

Ce manque de personnels a aussi pour effet d'influencer nombre de nos collègues qui hésitent souvent à consulter un médecin quand ils sont malades parce qu'ils ne veulent pas laisser leurs élèves sans maître et sans enseignement en cas d'arrêt de travail. Cela est inacceptable! Il faut que l'ensemble de la profession réagisse, l'attentisme et la résignation sont des voies sans issue.

Lundi 8 février en soirée, au cours du débat organisé par la chaine publique France 2 le ministre du budget Mr Woerth a affirmé que la suppression de 16 000 postes de fonctionnaire n'avait que pour seule raison d'être l'amélioration du service public (sic!) et la revalorisation du revenu des fonctionnaires restants.

Si les revenus des fonctionnaires avaient été revus à la hausse cela se saurait et si le fonctionnement du service public s'améliorait, cela se saurait aussi.

Demain pour être plus efficace unissons nos efforts, nos revendications, nos luttes. Que nous soyons hospitaliers, contrôleurs des impôts, postiers, enseignants, tous dans la fonction publique nous n'avons qu'un seul et même adversaire, nos gouvernants et la RGPP.

Soyons tous unis dans les luttes d'aujourd'hui et de demain.

G.Rouchet

Participez au comptage des absences non-remplacées :

Lorsque des absences en primaire ne sont pas remplacées, vous pouvez pour nous permettre d'élaborer des statistiques les signaler par mail au syndicat CGT Educ'action pour les enseignants ou à la FCPE pour les usagers.

Rappelons qu'en Seine-saint-Denis, des parents d'élèves de la ville de Pantin ont décidé de porter plainte contre l'Etat pour manquement à l'obligation de continuité du service public. En effet, entre le 1er septembre et le 30 novembre dernier, plus de 1700 jours de classe n'ont pas pu être assurés en Seine-Saint-Denis par manque de titulaires remplaçants !

Défendons l'école maternelle.

A l'heure actuelle le pouvoir gouvernemental par ministre interposé n'a qu'un seul objectif: supprimer tout ou partie de l'école maternelle française(qui est un exemple pour l'ensemble des pays européens) pour mettre en place les jardins d'enfants privés car elle coûte cher aux yeux de Mr Sarkozy. Il lui faut bien trouver des postes de fonctionnaires à supprimer.

Citons Mr Pierre Frackowiak (1): «l'école maternelle doit prendre toute sa place dans un vrai service public d'accueil de la petite enfance au service de la diminution des inégalités.... École fondamentale, elle appartient à la société de connaissance et de communication.»

Il faut créer un système scolaire dans un grand projet éducatif: «les objectifs terminaux de l'école obligatoire doivent être pris en charge dès l'école maternelle par l'ensemble des personnels enseignants de la maternelle, de l'élémentaire et du collège. C'est un axe de défense de l'école maternelle très pertinent.» P. Frackowiak

Et si nos gouvernants veulent la supprimer, la dénigrer au moyen du «méprisant» rapport Bentolila (2) et d'une succession de décisions régressives, ce n'est pas parce que l'école maternelle française ne fonctionne pas bien mais parce que tout simplement elle coûte. La volonté c'est toujours de supprimer des fonctionnaires, bien loin de l'idée d'améliorer le service public.

Et pour conclure je dirai bien volontiers à monsieur le ministre que lorsque chez moi je veux faire des économies, je ne change d'ampoules que lorsqu'elles sont grillées et ici l'école maternelle est bien loin d'être périmée.

G. R

(1) : Nouvel Educateur n°197
(2) : Rapport du 20-12-2007 sur l'école maternelle demandé par Xavier Darcos

DERNIER MINUTE
COLLEGE SAINT MARTIN VALMEROUX

Le tribunal administratif de Clermont Ferrand vient d'annuler la décision de fermeture du collège de Saint Martin Valmeroux. C'est une première victoire pour tous ceux qui ont lutté pour le maintien de ce collège. Le SDEN CGT en fait partie. Nous sommes toujours aux côtés de ceux qui s'opposent aux fermetures de classes, de structures. Nous appuierons également le maire et les collègues de St Martin Valmeroux pour obtenir la réouverture du collège.
A noter que cette décision du TA est un désavoeu pour nos responsables préfectoraux et académiques qui se présentent comme des défenseurs de la loi mais qui n'hésitent pas à la contourner.

ATTEINTE AU DROIT DE GREVE
Notre administration zélée

Le 27 mai dernier, certains collègues du premier degré n'ont pas pu faire grève. Ce droit leur a été refusé par l'Inspection Académique au motif que leur déclaration d'intention n'était pas parvenue 48 heures à l'avance à leur hiérarchie comme le veut la loi. Les courriers avaient pourtant été postés le vendredi ou le jeudi précédent soit 6 ou 7 jours avant la grève. Un préavis de grève doit être déposé 5 jours francs soit au plus tard le samedi pour le jeudi suivant. Dans ce cas un enseignant pourrait avoir l'obligation de se déclarer gréviste avant même le dépôt du préavis.
Le lundi étant férié et les IEN fermés le samedi le courrier ne leur est parvenu que le mardi matin soit deux jours ouvrés avant la grève comme le dit la loi. Mais pour Monsieur l'Inspecteur d'Académie cela ne fait pas 48 heures car le facteur passe après 8h30, heure du début des cours. Il a donc décidé d'appliquer strictement la loi, parfois pour une demi-heure ; certains courriers sont arrivés à 09 heures.
A notre demande il a reçu une délégation syndicale CGT ; SE-UNSA ; SNUIPP le mercredi soir mais il a maintenu sa décision en nous signifiant que les collègues concernés se mettraient dans l'illégalité et s'exposeraient à des sanctions s'ils faisaient grève. Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous explique que, étant représentant de l'Etat, il est le garant des institutions et veille à faire appliquer la loi. Il a en charge d'alerter les municipalités pour la mise en place du service minimum d'accueil. A noter qu'une mairie avait prévu la mise en place du SMA suite aux déclarations des enseignants et a dû l'annuler sur contre ordre de l'inspection Académique.
La loi a parfois ses limites, son application devient alors complexe, voire impossible. Si Monsieur l'Inspecteur d'Académie veut à tout prix exiger une extrême rigueur il devra alors définir et clarifier les modalités de déclaration d'intention de grève à l'ensemble des personnels concernés.
Si notre administration devait toujours faire preuve d'autant de zèle pour faire appliquer les « règles républicaines » elle pourrait sanctionner nos collègues féminines qui vont travailler en pantalon car la loi, heureusement jamais appliquée, leur interdisant ce type de vêtement, n'est toujours pas abrogée. Elle supprimerait les allocations familiales aux familles des élèves non assidus ; la loi le permet depuis 1954 mais elle n'a jamais été utilisée. Et pour cause !
Cette attitude des autorités académiques, avec un durcissement des conditions, n'a pas d'autre but que de porter atteinte au droit de grève, droit écrit dans la constitution. Récemment dans le Cantal nos camarades de l'Action Sociale ont du faire face à des problèmes de réquisition avec menaces de sanctions un jour de grève.

Restons vigilants

D. CHEZE

Comment expliquer la réquisition condamnable et totalement illégale (voir ci-dessous l'extrait de la loi du 11 juillet 1938) que le préfet du cantal a décidé d'imposer aux salariés grévistes de la Maison d'Accueil Spécialisée d'Aron à Aurillac et à ceux de l'Institut Médico-Educatif de Marmanhac ? Répondant à un appel national à la grève, repris par l'intersyndicale cantalienne CGT, FO, CFDT et Solidaires, du 15 mars 2010 pour la défense et l'amélioration de leur convention collective du 15 mars 1966 (dite « Convention 66 »), quelque 200 salariés se sont donc rassemblés devant l'Hôtel du Département malgré le comportement du premier représentant de l'Etat ! L'intersyndicale, soutenue par les UD CGT et FO, a immédiatement réagi en portant l'affaire devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir et atteinte au droit de grève . . . Affaire à suivre . . .

Loi du 11 juillet 1938 : « Dans le secteur privé, l'autorité préfectorale ne dispose d'aucun pouvoir de réquisition sur les personnels en cas conflit dans un établissement même s'il s'agit d'organiser un service minimum. »

LETTRE DE SOUTIEN A GERARD OLIE

Depuis la rentrée 2009, les éducateurs de l'EREA de Villefranche sont en grève pour demander la création de deux postes d'éducateurs supplémentaires, nécessaires au regard des effectifs élèves. Pour casser le mouvement de grève, l'inspecteur de l'Aveyron a entamé une procédure disciplinaire à l'encontre de notre camarade Gérard Olié, professeur des écoles, éducateur à l'EREA de Villefranche-de-Rouergue, militant syndical CGT.

On lui reproche un soi-disant « *refus de déférer à un ordre de réquisition* (produit et signé par le directeur le directeur de l'EREA, alors que seul le Préfet possède cette prérogative, dans des conditions très précises, encadrées par la loi). Un préavis de grève en bonne et due forme avait été déposé par la CGT Educ'action au niveau national et seule une partie des personnels était gréviste, les non-grévistes pouvant donc tout à fait assurer le bon fonctionnement de l'internat, ce qui ne nécessitait donc pas de « réquisition » de la part de l'administration. On lui reproche ainsi un « *abandon de poste* » qui peut avoir des conséquences graves pour sa carrière.

Parmi l'ensemble des militants CGT mobilisés dans cette action et ayant fait l'objet de réquisitions illégales, seul Gérard Olié est sous le coup d'une procédure disciplinaire. On peut donc penser qu'il y a de la part de l'IA une volonté de faire un exemple en ciblant ce militant.

Devant de telles pratiques nous dénonçons l'atteinte au droit de grève, la tentative d'intimidation et nous exigeons l'arrêt immédiat des poursuites disciplinaires à l'encontre de Gérard Olié. Nous exigeons également que soit pris en compte l'intérêt des élèves et que soient créés à la rentrée 2010 les deux postes d'éducateurs manquants.

Vous pouvez retrouver cette lettre sur le site www.unsen.cgt.fr.

Devant les nombreux vices de procédures et la vacuité du dossier sur le fond, le Recteur de l'Académie de Toulouse a tout bonnement annulé le premier conseil de discipline pour....recommencer le 4 juin 2010 en modifiant les griefs reprochés à Gérard.
Même si cette fois ci l'Inspecteur d'académie s'est appliqué à ce que tout ce passe dans les règles, nous avons pu soulever d'autres vices de forme susceptibles de faire tomber toute sanction au tribunal administratif.
Une nouvelle fois la CAPD s'et terminé sans qu'aune sanction à la majorité n'ait pu être prise, les votes se s'opposant à chaque fois pour moitié entre l'administration et les représentants des personnels. Les représentants de l'administration votant pour une exclusion de quinze jours sans salaire ce qui est une sanction très lourde puisque même si les griefs ont été réécris, à nouveau la faute disciplinaire n'est pas avérée.
Là où nous avons gagné et nous devons le valoriser, c'est que le ministère a abandonné le grief "refus d'obtempérer à un ordre de réquisition". Le mot réquisition disparaît d'ailleurs des griefs. Cela signifie que le ministère reconnaît l'illégalité de la procédure de réquisition dans l'Education nationale. Mais attention, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas possibilité pour un chef de service "d'assigner" les personnels et donc de restreindre le droit de grève dans des circonstances très précises.
Le problème soulevé par le cas de Gérard est très important car il se pose aujourd'hui dans beaucoup d'établissements possédant des internats, les chefs d'établissement font pression plus particulièrement sur les assistants d'éducation pour que ceux-ci n'exercent pas leur droit de grève.
Nous pouvons nous rendre compte ici qu'en matière de droit de grève rien n'est définitivement gagné, ce droit restant très problématique dans la fonction publique et que si nous pouvons aujourd'hui encore faire grève c'est que le rapport de force joue en notre faveur.
Suite à cette mascarade, l'Inspecteur a maintenant un mois pour nous faire part de la sanction (certaine puisque tel est le voeux du Recteur). Il va de soit que nous sommes déjà en train de préparer notre recours au TA.

Aline LOUANGVANNASY, secrétaire régionale de la CGT Éduc'action Midi Pyrénnées

En Haute-Loire, le lycée général et technologique Roche-Arnaud en lutte : près de 80% d'enseignants grévistes, 9 jours de grève et des résultats.

Les mesures gouvernementales de réduction de budgets et de postes au moyen de réformes frappent de plein fouet toutes les fonctions publiques.
Au lycée Roche Arnaud on nous annonçait, début mars, la compression des effectifs en terminale S, Sciences de l'Ingénieur,le regroupement des filières technologiques (2 classes en une), et la suppression de 2 postes d'enseignants de productique et d'électrotechnique.
C'est la voie technologique et, à terme, les formations BTS industriels qui sont menacés, donc la qualification et l'emploi des jeunes.

La riposte n'allait pas tarder .

La journée de grève du 12 Mars dans l'Education Nationale était reconduite au lycée dès le mardi 16 : 80% de grévistes votaient en assemblée générale chaque matin la reconduction du mouvement. Une grève active, avec information auprès des parents, des élèves , distribution de tracts en ville et dans les autres lycées et collèges .Notre lutte était bien relayée par les médias et de nombreux messages de solidarité arrivaient sur notre site de soutien ,créé sur Internet par un collègue.

Le 3ème jour de grève, 500 élèves étaient dans la rue aux côtés de leurs profs pour réclamer le maintien des postes et des heures d'enseignement. Ce que Mr Wauquiez a fortement déploré. Mais dans le même temps, la perturbation des cours qui durait depuis plusieurs jours dans un lycée de sa ville ne semblait pas l'inquiéter... Du côté du Rectorat de Clermont-Ferrand , toujours pas de réponse pour une audience !

Au 9ème jour de grève , le 23 Mars, enseignants, élèves et parents d'élèves du lycée participaient à la manifestation interprofessionnelle contre le démantèlement des services publics !

Des résultats concrets.

Nous avons obtenu le maintien d'1 poste, le dédoublement nécessaire en terminale S, SI, et le maintien des 2 classes de STI (filières technologiques) si les effectifs l'exigent.
C'est une première victoire , rendue possible grâce à l'unité syndicale et à la solidarité qui s'est fait jour entre les enseignants du lycée. Ce mouvement s'est trouvé renforcé par la mobilisation des collègues de la section professionnelle, pourtant déjà victimes des réformes l'an dernier.

Notre lutte ne suffira pas à empêcher toutes ces réformes ni les plans d'austérité. Mais elle prouve , une fois de plus, qu'unis et déterminés, nous pouvons obtenir des avancées.
Bien sûr, il faudra la mobilisation de tous pour faire changer les choses globalement, face à ce gouvernement qui vient d'annoncer un nouveau « plan de rigueur » avec encore des milliers de suppressions de postes dans les services publics d'ici 2012 !

Martine PIERRON, secrétaire départementale de la CGT Educ'action de Haute-Loire

Date à retenir :

Stage de formation syndicale : siéger en Conseil d'Administration

le lundi 20 septembre de 14 h à 17 h à l'UD CGT, place de la Paix.

La demande doit être faite à votre chef d'établissement un mois à l'avance, il faut donc la déposer en juin. Contactez-nous pour obtenir un modèle de demande. Ce stage est ouvert aux syndiqués et aux non-syndiqués.

LE VOTE DES DGH EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année, les CA des collèges de La Jordanne, Jeanne de la Treille, Vic-sur-Cère, du LEP de Murat, des lycées Duclaux et Monnet ont voté contre les dotations horaires (DGH) proposées. L'argument habituel utilisé par le chef d'établissement est que c'est la répartition (TRMD) qui est soumise au vote et non la dotation, et qu'en votant contre la répartition, on vote contre le travail du chef d'établissement. Pour autant, voter contre reste le seul moyen de manifester sa désapprobation sur la dotation.
On pourrait considérer que c'est inutile, d'autant plus que les nouveaux décrets de gestion des EPLE prévoient qu'au cas ou le CA refuse le TRMD à deux reprises, le chef d'établissement l'établit seul. Pourtant, le lycée Duclaux a obtenu après ce vote contre que le nombres d'heures supplémentaires soit réduit, permettant la création de trois postes. Et inversement, au cours du dernier CTPA ou nos représentants contestaient des suppressions de postes, le recteur leur a répondu que, le CA des établissements concernés ayant voté la répartition de la DGH, on ne pouvait revenir sur son choix souverain ! Alors oui, il est utile de contester les répartitions en CA !
Deux autres événements qui se sont produits au LEP et au collège de Murat à l'occasion du vote de la DGH nous interrogent sur le fonctionnement du Conseil d'Administration.
Au LEP, le chef d'établissement, ayant reçu du rectorat une dotation horaire insuffisante pour un nombre d'élèves et de divisions constant, a proposé aux enseignants une annualisation de leur temps de travail en considérant que le temps de stage des élèves (8 semaines par an) devait être rattrapé par les enseignants, ce qui lui permettait de maintenir la structure pédagogique de l'année précédente. Il a fallu tous les efforts des enseignants et des représentants de la CGT pour d'abord essayer de comprendre comment le rectorat avait calculé sa dotation (les nouvelles grilles horaires du BAC PRO 3 ans, et en particulier le calcul du volume horaire complémentaire attribué à l'établissement selon que les divisions sont complètes ou mixtes, sont complexes), puis finalement conclure qu'il manquait un élément essentiel pour comprendre ce calcul qui est la fiche navette (document donnant le nombre divisions prévues par le rectorat en fonction des indications du chef d'établissement). Or cette fiche navette, que le chef d'établissement avait peut-être mal comprise, prévoyait la « non-ouverture » d'une demi-division !
Il est d'usage (même si ce n'est pas une obligation) que le chef d'établissement communique aux membres du CA cette fiche navette qui est la base sur laquelle il élabore la répartition de la dotation horaire. Si les enseignants n'avaient pas insisté pour avoir ce document, la commission permanente préparant le CA aurait pu se tenir sans que ses membres (ni les enseignants ni les représentants des collectivités territoriales) ne soient au courant de cette fermeture, et, sur la base de la confiance faite au chef d'établissement, pour conserver des conditions de travail correctes en termes d'effectifs, la commission permanente aurait pu proposer l'annualisation du temps de travail des enseignants, créant un précédent catastrophique et une atteinte aux droits de tous les PLP (leurs statuts ne prévoyant bien évidemment pas la possibilité de l'annualisation).
Dans le même ordre d'idée, le CA du collège de Murat n'a pas été informé de la suppression d'un poste de français. D'une part c'est illégal, d'autre part, le CA n'ayant qu'un rôle consultatif sur les DGH et les suppressions de postes, il lui reste seulement le droit à être informé des décisions qui le concernent. Si ce droit n'est pas respecté, pourquoi siéger en CA ? Il ne s'agit pas ici de mettre en accusation le chef d'établissement, qui est lui même soumis à une pression importante du rectorat pour faire avaler les couleuvres, mais de dénoncer l'opacité des débats du CA pendant lesquels on s'en remet trop souvent à lui, et la façon très cavalière avec laquelle l'Inspection Académique et le Rectorat font fi des droits du CA à être informé quand ça les arrange.

Rappelons ce que revendique la CGT Educ'Action à propos du Conseil d'Administration des EPLE :
« Le CA, qui devrait être au centre du fonctionnement démocratique des établissements, qui devrait jouer pleinement son rôle d'information, de concertation, de décision, est une caricature de démocratie. Même si ses pouvoirs sont limités et si certains votes ne sont pas suivis d'effets, n'est-ce pas aussi parce que des réunions de CA non préparées avec les personnels ou non accompagnées d'actions ne peuvent conduire qu'à l'impasse ? ***Trop d'attributions dévolues au CA sont, dans les faits, laissées au chef d'établissement dans maints endroits.*** *Il est de la responsabilité de l'organisation syndicale de former ses élus et de revendiquer des droits.*
Il faut un véritable lieu de débat et de décision concertée et participative de tous les membres de l'établissement, une véritable formation des délégués élèves et parents sur le rôle et le fonctionnement du CA, ainsi que tous les moyens nécessaires pour la préparation de celui-ci pour tous les membres du CA.
Lorsque des décisions sont prises, peu d'acteurs en ont connaissance, et ce manque de transparence génère la confusion, l'autoritarisme. » (Extrait des Repères Revendicatifs de la CGT Educ'Action)
Jean-Damien CHAUMAT

“ Faites Haïr la Haine ”

Citoyennes, chers Camarades,

« C’est un vieil ami qui vient à vous. Il se tenait à vos côtés, près du grand Jaurès, en 1906, quand vous commenciez la lutte pour le droit syndical. Ce droit acquis, il vous appartient d’en régler l’usage, et c’est pourquoi vos syndicats sont réunis. Ce congrès a un autre objet encore d’une importance capitale : la réorganisation de l’enseignement primaire. Ne comptez que sur vous même pour l’opérer. La prudence vous le conseille. C’est avec une véritable joie que j’ai connu hier, par un journal, la pensée de notre ami Glay sur ce sujet : « La guerre, a-t-il dit, a montré que l’éducation populaire de demain doit être toute différente de celle d’autrefois ». J’avais hâte de vous ouvrir mon cœur, je vois que les vôtres y correspondent. »

C’est ainsi que débutait son discours au congrès de 1919 des instituteurs syndicalistes et publié dans le numéro 1 de l’Emancipateur (dont nous continuons à fêter les 90 ans en publiant quelques textes d’époque).

La guerre venait de s’achever sur le bilan catastrophique que l’ont sait. A. France avait rallié l’Union Sacrée en 1914, contre l’avis de nombre de ses amis – dont Eugène Bizeau (futur mari de Anne, la co-fondatrice de notre syndicat départemental), son voisin pendant les 10 dernières années de sa vie à St-Cyr-sur-Loire. Le vieux poète anarchiste m’avait raconté s’être sérieusement fâché avec lui à cause de cette prise de position qu’il regretta amèrement, dès 1916 et en particulier en 1917, mais aussi après les drames survenus dans sa famille même. Anatole France, épicurien, sceptique, abolitionniste, républicain et agnostique, prend position sur tous les sujets de l’époque : pour le libre examen, la science et le rêve, l’art et la paix, sur les humanités et la nécessité de lutter contre l’Église. Il dénonce même l’incapacité à douter comme étant à l’origine de la guerre. 1912 sera une date importante dans son parcours littéraire puisque paraît son chef-d’œuvre, *Les Dieux ont soif*, une parabole qui célèbre l’idée du changement social mais en récuse l’application imposée. En 1921 Anatole France obtient le prix Nobel et son discours, qui dénonce le désir de guerre et l’impuissance de la SDN, suscite de vives condamnations. En 1922, il défend la Russie, Caillaux, les États-Unis d’Europe. Toute son œuvre est mise à l’Index. En 1923, il tient des discours en faveur de Renan, de Jaurès, s’inquiète de la montée du fascisme et dénonce le traité de Versailles comme « un acte de guerre ».

On voit bien que ces thèmes, s’ils appartiennent à l’histoire, sont toujours d’actualité et le discours pacifiste que nous vous allez lire peut aisément s’interpréter comme un réquisitoire contre le racisme et la violence gratuite qui sont au cœur de nombreux débats de ce début de XXIème siècle.

P. Bec (voir sur Internet la notice de Pascale Arguedas et la thèse de Boris Foucaud)

Institutrices, et instituteurs,

Chers amis,

C’est avec une ardente émotion que je m’adresse à vous et c’est tout agité d’inquiétude et d’espérance que je vous parle. Et comment n’être pas saisi d’un grand trouble en songeant que l’avenir est entre vos mains et qu’il sera, pour une grande part, ce que votre esprit et vos soins l’auront fait ? En formant l’enfant vous déterminerez les temps futurs. Quelle tâche à l’heure ou nous sommes dans ce grand écroulement des choses, quand les vieilles sociétés s’effondrent sous le poids de leurs fautes et lorsque vainqueurs et vaincus s’abîment côte à côte, dans une commune misère, en échangeant des regards de haine ! Dans le désordre social et moral crée par la guerre et consacré par la paix qui l’a suivi, vous avez tout à faire et tout à refaire. Haussez vos courages, élevez vos esprits. C’est une humanité nouvelle qu’il vous faut créer, ce sont des intelligences nouvelles que vous devez éveiller, si vous ne voulez pas que l’Europe tombe dans l’imbécillité et la barbarie. On vous dira : A quoi bon tant d’efforts ! l’homme ne change pas. Si, il a changé depuis l’âge des cavernes ; tantôt pire et tantôt meilleur, il change avec les milieux et c’est l’éducation qui le transforme autant et plus peut-être que l’air et la nourriture.

Oui, certes, il ne faut pas laisser subsister un moment l’éducation qui a rendu possible, qui a favorisé (étant à peu près la même chez tous les peuples qu’on nommait civilisés) l’épouvantable catastrophe dans laquelle nous restons encore à demi ensevelis. Et d’abord, il faut bannir de l’école tout ce qui peut faire aimer aux enfants la guerre et ses crimes. Et cela seul demandera de longs et constants efforts si toutes les panoplies ne sont pas, un jour prochain, emportées par le souffle de la Révolution universelle.

Dans notre bourgeoisie grande et petite, et dans notre prolétariat même, les instincts destructeurs, justement reprochés aux allemands, sont soigneusement cultivés. Il y a quelques jours, l’aimable Lafouchardière demanda dans une librairie des livres pour une fillette. On ne lui donna que récits et peintures de meurtres, d’égorgements, de massacres et d’exterminations. A la prochaine mi-carême, on verra à Paris, dans les Champs-Élysées et sur les boulevards, des milliers et

des milliers de petits gars habillés par les soins ineptes de leurs mères en généraux ou en maréchaux. Le cinéma leur montrera les beautés de la guerre. On les préparera ainsi au métier militaire. Et tant qu'il y aura des soldats, il y aura des guerres. Et nos diplomates en ont laissé aux Allemands pour pouvoir en garder chez eux. On va, dès le maillot, préparer des militaires. Mes amis, il faut rompre avec ces pratiques dangereuses.

L'instituteur devra faire aimer à l'enfant la paix et ses travaux. Il lui apprendra à détester la guerre. Il bannira de l'enseignement tout ce qui excite à la haine de l'étranger, même à la haine de l'ennemi d'hier, non qu'il faille être indulgent au crime et absoudre tous les coupables, mais parce qu'un peuple, quel qu'il soit, est composé de plus de victimes que de criminels, parce qu'on ne doit pas poursuivre le châtiment des méchants sur les générations innocentes, et parce qu'enfin, tous les peuples ont beaucoup à se pardonner les uns aux autres.

Dans un beau livre qui vient de paraître et que je vous conseille de lire... « Les mains propres, essai d'éducation sans dogme »... Michel Corday a prononcé ces belles paroles que je prends pour renforcer les miennes, il a dit : « Je hais celui qui ravale l'homme au rang de la bête, en le poussant à foncer sur quiconque ne lui ressemble pas, Oh ! celui-là, j'appelle de tous mes vœux sa disparition de la surface de la terre. Je n'ai de haine que pour la haine ».

Mes amis, **faites haïr la haine**, c'est le plus nécessaire de votre tâche et le plus simple. L'état où une guerre dévastatrice a mis la France et le monde entier vous impose des devoirs d'une extrême complexité et, par conséquent, plus difficiles à remplir. Pardonnez-moi d'y revenir : c'est le grand point dont tout dépend. Vous devez, sans espoir de trouver aide et appui, ni même consentement, vous devez changer de fond en comble l'enseignement primaire afin de former des travailleurs (il n'y a place aujourd'hui dans notre société qu'aux travailleurs ; le reste sera emporté par la tourmente), former des travailleurs intelligents, instruits dans les arts qu'ils pratiquent, sachant ce qu'ils doivent à la communauté nationale et à la communauté humaine.

Brûlez, brûlez tous les livres qui enseignent la haine. Exaltez le travail et l'amour. Formez-nous des hommes raisonnables, capables de fouler aux pieds les vaines splendeurs des gloires barbares et de résister aux ambitions sanguinaires des nationalismes et des impérialismes qui ont broyé leurs pères. Plus de rivalités industrielles, plus de guerres. Le travail et la paix.

Qu'on le veuille ou non, l'heure est venue d'être citoyen du monde ou de voir périr toute civilisation.

Mes amis, permettez-moi de former un vœu bien ardent qu'il me faut exprimer dans une forme trop rapide et trop incomplète, mais dont l'idée première me semble de nature à pénétrer dans tous les esprits généreux. Je souhaite, je souhaite de tout mon cœur que bientôt, à l'Internationale, vienne s'adjoindre une délégation des instituteurs de toutes les nations pour préparer en commun un enseignement universel et aviser aux moyens de semer dans les jeunes intelligences les idées d'où sortiront la paix du monde et l'union des peuples.

Raison, sagesse, intelligence, forces de l'esprit et du cœur, vous que j'ai toujours pieusement invoquées, venez à moi, aidez-moi, soutenez ma faible voix, portez-la s'il se peut à tous les peuples du monde et répandez-la partout où il se trouve des hommes de bonne volonté pour entendre la vérité bienfaisante ! Un nouvel ordre de choses est né. Les puissances du mal meurent empoisonnées par leur crime. Les cupides et les cruels, les dévorateurs de peuples crèvent d'une indigestion de sang. Cependant, durement frappés par la faute de leurs maîtres aveugles ou scélérats, mutilés, décimés, les prolétariats des nations restent debout. Il vont s'unir pour ne plus former qu'un seul prolétariat universel et nous verrons s'accomplir la grande prophétie socialiste : **« l'Union des travailleurs fera la paix du monde »**.

A. FRANCE

Avec un tel patronyme, je ne pouvais résister au plaisir d'écrire cette courte biographie en occitan, la langue de Jaurès et surtout de millions de pauvres gens morts au Champ d'Horreur.

Anatole France (Jacques Anatole François Thibault). Es nascut lo 16/04/1844 vès Paris (Quai Malaquais) d'una familha d'oigina paisana de l'Anjou mes son paire teniá una librariá e fafuèt d'estudis. Foguèt un dels mai famos escrivans de la tresèna Republica francèsa. Recebèt lo **Prèmi Nobel de literatura en 1921**. Era una de las conscienças majas d'aqueste temps amb son engatjament per las causas socialas e politicas de la debuta del sègle XX. Moriguèt lo 12/10/1924 vès St-Cyr-sur-Loire (37).

La siá òbra es encara de legir an-uèi : La rôtisserie de la Reine Pédauque (1892), L'île des pingouins (1908), Les dieux ont soif (1912), La révolte des anges (1914), L'étui de nacre (novèlas a l'entorn de la Revolucion francèsa)…

Et pour terminer l'évocation de cette période noire, voici un poignant poème de **Eugène Bizeau**, extrait du recueil *Paternité*, paru à Massiac en 1938 aux éditions du « Nid dans les branches » et dont le regretté Alphonse Vinatié m'avait offert un exemplaire qui lui était dédicacé :

En souvenir du 11 novembre

Un jour, baissant la voix, j'ai dit à mon enfant :
« Tu n'iras point porter des fleurs au monument,
Dussions-nous encourir la haine du village…
Les pauvres soldats morts à la fleur de leur âge
Ont connu sur la terre un pénible destin ;
En moi leur souvenir ne s'est jamais éteint,
Et bien des fois, tout seul, j'ai sangloté dans l'ombre…
De tout mon cœur, amer et triste, je les plains !
Je sais qu'ils ont laissé de petits orphelins
Et des bons vieux parents que la douleur torture…
Mais je hais tellement la sinistre aventure
Dont ils sont les martyrs et non pas les héros,
Que je ne marche pas derrière leurs bourreaux !
Au lieu de prendre part à la cérémonie
Où l'ont glorifiera les morts au « champ d'honneur ».
Nous resterons ici, l'âme toute meurtrie,
En maudissant la guerre et son immense horreur !

LA RETRAITE A 60 ANS…
L'AFFAIRE DE TOUS !

Salariés, retraités, chômeurs,
Tous concernés !
Ne les laissons pas faire ;
Luttons pour nos retraites ! ! !

Non, la durée d'activité ne doit pas être allongée !

Non ! Finir sa vie au travail n'est pas obligatoire !

Calcul de pension sur les 10 meilleures années ! [illegible]ation sur [illegible] salaires !

Les années d'études et/ou de chômage après 18 ans, doivent être considérées comme [illegible]availlées pour [illegible]alcul des [illegible]aites !

Oui à la retraite à 60 ans !

COMMENT ?

Taux de remplacement de 75%, avec pension minimale au SMIC !

En stoppant la spirale du chômage des jeunes !
En augmentant les salaires !
En prélevant [illegible]ur les revenus du capital (bourse, banques…)
En supprimant les aides accordées aux entreprises qui ne créent pas d'emploi…
Refusons d'être les grands oubliés d'un débat qui nous concerne !

Maintien du Code des Pensions avec calcul sur les 6 derniers mois !

Plus longtemps les aînés resteront au boulot, moins les jeunes trouveront de travail !

[illegible]avail du salarié est rémunéré, plus il cotise !

MANIFESTATIONS

à 10H30 :
départ et arrivée de la place du 8 mai à AURILLAC,
à 17H00
Allées POMPIDOU à St.Flour.

24 juin 2010

24 juin 2010